Image not found or type unknown

Avance sur commission et cdd 3 mois

Par **isabelle**, le **28/02/2010** à **23:18**

Bonsoir,
Mon fils doit signer son contrat (CDD de 3 mois) en tant que vendeur informatique en rayon pour 151h67 mensuelles.
Son salaire sera composé d'un fixe de 414€ brut + commission.
ce qui m'interpelle (outre le montant) c'est que le contrat stipule que l'avance qui sera faite dans le cadre du minimum garantie (soit un complément de 900€ brut) sera récupérée au moment du départ (à l'issue du CDD) !
En imaginant, qu'en 3 mois il ne fasse pas le chiffre attendu, devra-il rembourser sur son dernier salaire, les sommes avancées ?
Merci de votre réponse.
Cordialement,
Isabelle

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés